

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2018 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Mathieu DIDEZ qui a donné pouvoir à Fabrice BOYER.

M. Samuel MARQUES est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2017
  1. Réparation et contrat entretien des cloches de l'église
  2. Proposition d'acquisition d'un véhicule d'entretien électrique
  3. Demande de participation au projet FC Rémé
- Questions et informations diverses

### Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 20/12/2017 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 21/12/2017.

### 1. Réparation et contrat d'entretien des cloches de l'église (8.9 – Culture)

M. le Maire informe le conseil municipal que le moteur de volée électronique de la cloche 3 de l'église est défectueux.

Il présente 2 différents devis pour effectuer les réparations ainsi que les propositions de contrat de maintenance :

- **Entreprise BODET**
  - travaux pour un montant de 1 591,00 € HT soit 1 909,20 € TTC
  - contrat de maintenance : abonnement annuel de 264,00 € TTC
- **Entreprise François CHRETIEN**
  - travaux pour un montant de 1 960,00 € HT soit 2 352,00 € TTC
  - contrat de maintenance : abonnement annuel de 180,00 € TTC

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- décide de retenir le devis de l'entreprise BODET ainsi que son contrat de maintenance.
- Autorise le Maire à signer le devis et le contrat de maintenance.

## **2. Proposition d'acquisition d'un véhicule d'entretien électrique (7.10 – Divers)**

Afin de faciliter le transport des différents matériels dont l'employé communal a besoin pour ses activités, M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un véhicule d'entretien électrique.

Il propose 2 devis :

- **Pro Véhicules HIGH-TECH68 à Wittenheim (68)** pour un montant de 7 990,00 € HT soit 9 588,00 € TTC
- **QUAD TOUT TERRAIN à Essey-lès-Nancy (54)** pour un montant de 6 991,67 € HT soit 8 390,00 € TTC

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- décide de retenir le devis de QUAD TOUT TERRAIN et préconise d'acheter en option un attelage d'un montant de 259,44 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis et tous documents concernant cet achat.

## **3. Demande de participation au projet FC Rémé (7.5 – subventions)**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association FC Rémé sollicite une subvention pour un projet de stage de foot à CLAIREFONTAINE dont deux jeunes de Courbesseaux participent à ce projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (0 pour – 10 contre – 1 abstention), de ne pas subventionner ce projet.**

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.**

## **4. Convention vérification des bornes à incendie par la SAUR (6.4 – autres actes réglementaires)**

En l'application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire.

L'entretien des bornes à incendie est de compétence communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de ce fait, Monsieur le Maire propose de confier à la SAUR, l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux puisque cette société a déjà en gestion le réseau d'eau.

La Société SAUR facturera annuellement à la commune 40 € HT par poteaux incendie.

La définition et le détail des modalités de cette mission figurent sur la convention jointe à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette convention et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.**

### **Questions et informations diverses**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35